

Les premières remontées sur l'emploi et les modalités de travail en période de confinement sont-elles cohérentes avec les évaluations d'activité globale ?

Deux sources de données permettent de commencer à quantifier l'impact du confinement sur l'emploi et les modalités de travail : l'enquête « Acemo-Covid » menée par la Dares auprès des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé, les premières remontées administratives sur le recours à l'activité partielle. Ces informations ou évaluations sont cohérentes avec l'hypothèse d'une économie tournant à environ 2/3 de sa capacité, tous secteurs compris, avec une chute plus marquée pour le secteur marchand.

Le confinement a créé une partition de la population active occupée en cinq grandes situations : des personnes qui continuent à travailler sur leur lieu habituel de travail, des individus confinés ayant recours au télétravail, des individus confinés qui restent formellement en emploi mais sont en activité ou en chômage partiels, des individus en congé pour garder leurs enfants du fait de la fermeture des établissements scolaires et autres congés, maladie ou autres. Le confinement a pu également se traduire par une croissance du chômage *stricto sensu* ou de l'inactivité, mais le dispositif d'activité partielle vise à limiter au maximum ce phénomène. Le confinement a également dû se traduire par un fort ralentissement voire un arrêt total des embauches ou des renouvellements de contrat. De quelles informations dispose-t-on pour quantifier ces différents phénomènes ? Sont-elles cohérentes avec les chiffrages de l'activité économique globale proposés depuis le 26 mars dans les trois premiers *Points de conjoncture* de l'Insee ?

De premiers résultats au niveau des entreprises

L'activité et les conditions d'emploi peuvent être observées en interrogeant les employeurs ou les ménages. À ce stade, on ne dispose pas encore de données de la statistique publique permettant de mesurer les effets du confinement du point de vue des ménages : elles ne commenceront à être disponibles que dans les semaines à venir (*encadré*).

Pour ce qui est du point de vue des employeurs, il est suivi en temps ordinaire par l'enquête Acemo (activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre) de la Dares, menée trimestriellement auprès des entreprises de dix salariés ou plus du secteur marchand hors agriculture, couvrant donc environ 15 millions de salariés. Dans le contexte de la crise du Covid-19, cette enquête trimestrielle a été remplacée par une enquête mensuelle, dite « Acemo-Covid », élaborée, avec le concours de l'Insee, dans un délai très court. Les données de sa première vague ont été collectées en ligne entre le 1^{er} et le 10 avril, ses résultats ont été publiés le 17 avril. Les entreprises ont répondu à 15 questions portant sur leur situation fin mars : leur activité, l'évolution de leur emploi, leur recours aux différents dispositifs permettant de gérer la sous-activité, et également les mesures de protection des salariés travaillant sur site.

Sur son champ, l'enquête fait d'abord état d'un faible taux de recours aux licenciements. Ce sont 11 % des salariés qui travaillent dans une entreprise

dont les effectifs ont diminué du fait de la crise, mais principalement par reports ou annulations d'embauches et non renouvellements de CDD.

Les entreprises déclarant que la crise n'a pas eu d'effet sur l'évolution de leurs effectifs représentent 85 % de l'emploi du champ de l'enquête, celles qui affirment que leurs effectifs se sont accrus de 3 %. Le baromètre économique de l'Acoss du 22 avril confirme la chute des embauches : le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois de l'ensemble des secteurs hors intérim a reculé de 22,6 % au mois de mars.

Pour les salariés en poste (*tableau*), l'enquête Acemo évalue à environ un quart chacun les effectifs travaillant sur site et en télétravail, un troisième quart étant en activité ou chômage partiels et le reste de la population correspondant aux différents types de congés, avec une proportion marginale de salariés ayant exercé leur droit de retrait. La présence sur site ou le télétravail sont plus répandus dans les entreprises de plus grande taille, à l'inverse du recours à l'activité partielle.

Les résultats par secteur sont conformes aux attentes, avec un recours massif à l'activité ou au chômage partiels dans l'hébergement-restauration (IZ), l'automobile (C4) et la construction (FZ), un travail sur site à encore plus de 50 % dans la fabrication de denrées alimentaires (C1) et un recours au télétravail pour également plus de la moitié des effectifs dans l'information et la communication (JZ) ainsi que les activités financières et d'assurance (KZ).

L'interprétation de ces pourcentages et leur comparaison avec les estimations de chute d'activité doit prendre en compte de nombreux facteurs :

- le fait que les pourcentages publiés par la Dares sont obtenus à partir de réponses en grandes tranches de répartition des effectifs, ce qui affecte leur précision;
- le fait que le point de référence en termes de volume de travail n'est pas une situation où l'intégralité de la population active occupée serait au travail sur site. Selon l'enquête Emploi, une semaine normale de mars hors congés scolaires, il y a déjà 7 % d'actifs occupés qui ne travaillent pas de la semaine ;
- la différence de champ entre les deux estimations. C'est pour l'économie globale que l'Insee chiffre une baisse de 35 % de l'activité, elle est de 49 % sur un champ aussi équivalent que possible au champ Acemo, celui du secteur marchand non-agricole

et hors loyers pour le secteur de l'immobilier, mais cette correction ne redresse pas l'exclusion par l'enquête Acemo des entreprises de moins de dix salariés ;

- enfin, il n'y a pas de raison pour que les chiffres coïncident même après contrôle complet de tous les facteurs qui précèdent, car les populations qui continuent ou ont cessé de travailler n'ont pas forcément les mêmes niveaux de productivité en temps

ordinaire et aussi parce que la productivité de celles qui restent occupées peut être affectée à la hausse comme à la baisse par les conditions de travail du moment.

En l'état de ces données, on peut juste relever le fait qu'elles donnent des ordres de grandeur comparables, confortant l'estimation de la chute d'activité proposée dans les *Points de conjoncture* de l'Insee.

Tableau 1 - Conditions d'exercice de l'activité professionnelle selon l'enquête Acemo-Covid de la Dares collectée du 23 au 27 mars

	Travail sur site ou sur chantiers	Télétravail ou travail à distance	Activité ou chômage partiel	Arrêt maladie (y compris garde d'enfant)	Congés	Exercice du droit de retrait
Ensemble	27	25,3	24,7	13,2	9,3	0,5
Par taille d'entreprise						
10 – 19	22,4	18,2	40,6	9,7	8,5	0,5
20 – 49	25,5	20,3	33,7	10,8	9,2	0,5
50 – 99	29,2	22,9	26,6	12,1	9	0,3
100 – 249	27,9	26,7	23,2	13,3	8,6	0,4
250 – 499	27,7	28,1	19,7	14,4	9,7	0,4
500 ou +	27,9	28,6	18,1	15	9,8	0,6
Par secteur						
DE - Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	38,1	29,7	9,8	12,7	9,6	0,2
C1 - Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	57,2	11,8	9,4	13,3	8,2	0,2
C2 - Cokéfaction et raffinage	27,8	46,7	0,9	17	7,5	0
C3 - Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	16,3	36,6	20,4	14,4	11,6	0,8
C4 - Fabrication de matériels de transport	7	22,6	47,7	12,3	10,2	0,4
C5 - Fabrication d'autres produits industriels	25,9	18,5	31,1	14,3	9,7	0,4
FZ – Construction	11,2	11,7	48,5	10	17,7	0,9
GZ - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	31,4	15,4	29,6	12,6	10,7	0,3
HZ - Transports et entreposage	36,2	12,6	20,1	18,9	11	1,3
IZ - Hébergement et restauration	8,7	5,8	66,9	8,5	9,8	0,3
JZ - Information et communication	9,8	63,1	10,8	6,9	8,7	0,7
KZ - Activités financières et d'assurance	19,8	55,3	3,5	15,2	6,1	0,2
LZ - Activités immobilières	20,4	41,5	13,8	14,8	9,1	0,4
MN - Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	22,5	38,2	19,9	10,8	8,2	0,5
OQ - Enseignement, santé humaine et action sociale	43	21,5	12,5	16,6	5,9	0,5
RU - Autres activités de services	14,5	28,9	40,6	10,4	5,5	0,2

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Note de lecture : au cours de la semaine du 23 mars, 27,0 % des salariés travaillent sur site ou sur chantier. Ce pourcentage est de 22,4 % pour les entreprises d'effectif compris entre 10 et 19 salariés.

Source : Dares, enquête Acemo-Covid, avril 2020

Pour l'activité partielle, premières remontées administratives

Parmi ces chiffres de l'enquête Acemo-Covid, ceux de l'activité ou du chômage partiels peuvent être comparés avec les premières remontées administratives désormais publiées à rythme hebdomadaire par la Dares, la DGEFP et Pôle emploi. Au 21 avril, le cumul des demandes de mise en activité partielle concernait 10,2 millions de salariés. Ce chiffre est très supérieur aux 25 % que donne l'enquête Acemo-Covid, correspondant à 3,75 millions de personnes. Pour cette dernière, il y a évidemment l'effet de champ des enquêtes Acemo, la restriction aux entreprises de plus de 10 salariés. L'écart peut s'expliquer par un effet de montée en régime progressive du dispositif. En effet, le nombre de demandes effectivement déposées était à l'inverse très inférieur aux chiffres déclarés dans l'enquête lors de sa période de référence (*graphique*). Le 27 mars,

le nombre cumulé de demandes n'était encore que de 2,3 millions, il a crû régulièrement et continûment depuis cette date.

Si ce chiffre de plus d'un tiers d'activité partielle était confirmé, ceci réduirait à un poids négligeable les autres formes de congé (y compris gardes d'enfants). Il est possible que ces congés n'aient joué qu'un rôle transitoire dans l'attente du recours à l'activité partielle. Il est aussi possible à l'inverse que les demandes ne soient pas toutes confirmées *in fine*, puisque ce qui est mesuré à ce stade ne sont que des demandes d'autorisation préalable qui ne présagent pas du recours effectif aussi bien en termes de bénéficiaires que de durée du recours. Ce n'est que progressivement que l'on pourra parvenir à une vision complète et cohérente de ce qu'auront été les conditions d'emploi durant l'ensemble du confinement et également de leur évolution lorsqu'on en ressortira. ■

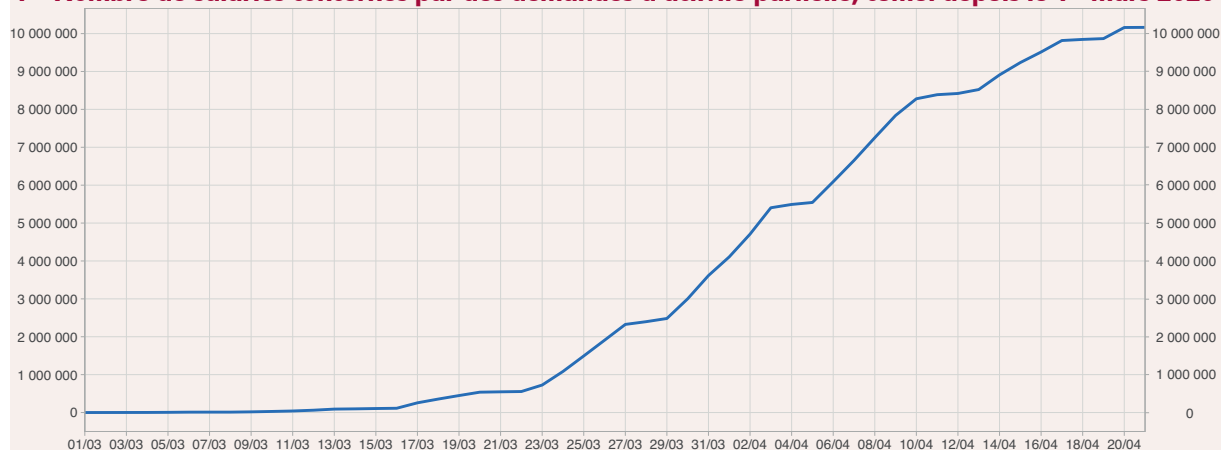
Bibliographie

Acess, (2020), « Baromètre économique », 22 avril 2020.

Dares, (2020) « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 », 17 avril 2020.

Dares, (2020) DGEFP et Pôle emploi, « Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire », tableau de bord au 21 ou 14 avril 2020. ■

1 - Nombre de salariés concernés par des demandes d'activité partielle, cumul depuis le 1^{er} mars 2020



Source : ASP-DGEFP-Dares

Encadré

Que pourront dire les autres sources usuelles sur l'emploi et le chômage ?

Usuellement, c'est l'enquête Emploi de l'Insee qui est le principal outil de suivi de l'activité et des conditions d'emploi vues sous l'angle des ménages, sur la base d'un questionnaire très détaillé et harmonisé au niveau européen. Elle couvre chaque trimestre une population d'environ 100 000 personnes. Les individus d'un ménage enquêté sont interrogés six trimestres de suite sur leur activité détaillée au cours d'une semaine dite de référence, ces semaines de référence étant réparties sur l'ensemble de l'échantillon pour couvrir l'ensemble des semaines de chaque trimestre. C'est ainsi que les deux dernières semaines de mars ont été « semaines de référence » pour environ deux ménages de l'enquête sur treize.

Ce dispositif est conçu pour informer sur l'activité moyenne hebdomadaire sur l'ensemble du trimestre, il n'a pas été prévu pour un suivi infra-trimestriel : les données collectées pour une semaine particulière sont peu précises et pas forcément représentatives de l'ensemble de l'échantillon.

Le contexte actuel va toutefois conduire à tenter d'exploiter l'enquête à ce niveau infra-trimestriel. La collecte des informations pour une semaine de référence s'étalant sur 3 semaines, la collecte relative à la fin mars vient de s'achever. Des résultats pourraient être présentés à l'un des deux *Points de conjoncture* du mois de mai, avec deux réserves supplémentaires sur leur interprétation :

- d'une part le fait que la qualité de la collecte a été impactée par le Covid-19. En temps ordinaire, elle se fait en partie à domicile et en partie par téléphone. La collecte à domicile a dû être interrompue et les taux de réponse par téléphone ont pu être affectés par le changement de protocole ;
- le fait que le contexte très particulier de cette crise va rendre plus difficilement interprétables certains des indicateurs traditionnellement mesurés par l'enquête. Elle sert avant tout à mesurer le chômage « au sens du BIT ». Or, être classé comme chômeur au sens du BIT suppose des démarches actives de recherche d'emploi que le contexte actuel peut rendre vain (pour les personnes cherchant dans des secteurs fermés ou quasiment par exemple) ou plus difficiles. Il suppose aussi d'être disponible pour prendre un emploi, ce que le contexte de confinement rend également problématique. Ceci va conduire à considérer davantage que d'habitude des indicateurs complémentaires au chômage comme l'indicateur de « halo autour du chômage » qui intègre des personnes sans emploi et souhaitant travailler mais n'ayant pas eu de démarche active ou non immédiatement disponibles.

Pour compléter ces informations que pourrait prochainement apporter l'enquête Emploi, l'Insee a par ailleurs enrichi le questionnaire de son enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, l'enquête Camme. Cette enquête exclusivement téléphonique est celle qui sert à calculer l'indicateur synthétique de confiance des ménages, qui avait commencé à reculer en mars, et dont le niveau pour le mois d'avril sera publié le 28 avril. La collecte du mois de mai inclura un module additionnel sur les conditions du confinement, dont des questions sur l'activité.

Vient enfin de commencer l'exploitation des remontées de la DSN (déclaration sociale nominative) du mois de mars, transmise mensuellement aux organismes de protection sociale à partir des fichiers de paye des entreprises : elle alimente au premier chef les statistiques de masse salariale publiées par l'Acoss, ou d'emploi trimestriel que publient en commun l'Acoss, la Dares et l'Insee. Elle pourra également fournir des éléments sur le nombre d'actifs concernés par l'activité partielle et par une réduction de leurs heures travaillées. ■